



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	28	28 + 4 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Absent : **CATERINO Marie-Laure,**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : ACM validation du règlement intérieur
N° de délibération : 20260608_35

Rapporteur : Mme Bergeret

Dans le cadre de l'organisation des accueils collectifs de mineurs, il appartient à la collectivité de définir les règles de fonctionnement applicables aux services ainsi que les droits et obligations des familles usagères.

Le règlement intérieur constitue à cet égard le document de référence encadrant les relations entre la collectivité et les représentants légaux des enfants accueillis. Il précise les modalités d'accès aux services, les conditions de fréquentation ainsi que les règles garantissant le bon déroulement de l'accueil et la sécurité des mineurs.

Compte tenu des évolutions intervenues dans l'organisation des services ainsi que dans la politique tarifaire de la collectivité, il apparaît nécessaire de procéder à la mise à jour de ce règlement afin de l'adapter aux pratiques actuelles.

Le document proposé couvre notamment les modalités de fréquentation des structures, les procédures d'inscription et de réservation, les règles de vie collective et de sécurité, ainsi que les dispositions financières applicables.

Il est également prévu d'assurer sa large diffusion auprès des usagers, afin de garantir son opposabilité et sa bonne compréhension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De prévoir que le règlement sera porté à la connaissance des familles par tout moyen approprié et qu'il devra être accepté lors de chaque inscription ;
- De charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte s'y afférent.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	4	32	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:37:53 +0200
Ref:11188605-16878237-1-D
Signature numérique
le Maire